

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021
Séance ordinaire n° 5/2021

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 21 mai 2021

INTERCOMMUNALITE

1- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Mme le Maire explique que le conseil municipal a délibéré en octobre 2020 contre la mise en place du PLUI. Toutefois la clause de revoyure fixée en janvier 2021 a été repoussée au 1^{er} juillet 2021, compte tenu de la crise sanitaire. La délibération devait être prise dans les 3 mois qui précédaient cette clause. La délibération prise par le conseil municipal en octobre 2020 est donc hors délai. Il convient donc de renouveler la prise de décision.

Ainsi, à l'unanimité le conseil municipal se prononce contre le PLUI.

2- Approbation service ADS nouvelle convention :

Mme le Maire explique que la commune a adhéré au service ADS de Roannais Agglomération en janvier 2021. Roannais Agglomération avait informé les communes que l'ancienne convention s'appliquerait jusqu'au 30 juin 2021. Au 1^{er} juillet une nouvelle convention entrerait en vigueur, avec l'application de tarifs répercutant les coûts réels de fonctionnement du service ADS.

Ainsi, celle-ci prévoit :

- part fixe 1.65€/hbt (au lieu de 1.55€/hbt)
- coût par Permis de Construire : 85€ (au lieu de 51€)
- coût par Certificat d'Urbanisme a : 17€ (au lieu de 10€)
- coût par Certificat d'Urbanisme b : 34€ (au lieu de 20€)
- coût par Déclaration Préalable : 60€ (au lieu de 36 €)
- coût par Permis d'Aménager 102€ (au lieu de 61 €)
- coût par Permis de Démolir 68€ (au lieu de 41€)

Le conseil à l'unanimité adopte cette convention jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable de façon express jusqu'en 2026.

3- Information sur les projets éoliens :

- Les Noés : le délai de recours s'est terminé le 25 mai 2021. Le projet se poursuit puisqu'aucun recours n'a été engagé.
 - 2nd semestre 2021 : consultations, dernières démarches foncières, préparation du terrain
 - 2nd semestre 2022 : terrassement, fondations
 - 1^{er} semestre 2023 travaux électriques
 - septembre 2023 : montage des éoliennes
 - novembre 2023 : mise en service du parc
- Urbise : le projet est actuellement au ralenti

4- Roannaise des énergies renouvelables

Roannais Agglomération a fait le pari de développer les énergies renouvelables, avec de nombreux projets. Celui de la centrale photovoltaïque de Roanne, est arrivé à son terme. Aujourd'hui, les habitants des 40 communes de Roannais Agglomération peuvent souscrire un contrat auprès du fournisseur Planète Oui, qui valorisera la production de cette centrale tout en proposant un tarif à -10% sur le prix du kWh par rapport aux tarifs réglementés.

URBANISME

5- Droit de préemption :

- Parcelle : A1473 le conseil municipal se prononcera à la prochaine séance,
- Parcelle : B 701 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- Parcelles : AB 12 – AB 13 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption

BATIMENT

6- **Guillermier**

Mme le Maire informe les conseillers que la subvention sollicitée auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne a été accordée pour les travaux de rénovation, pour un montant de 82 823 €.

7- **Vente de la cure**

Il y a des acheteurs potentiels donc il convient de fixer le prix de vente. Le montant de mise à prix est de 150 000€ avec possibilité de discussion.

8- **Vente des parcelles du lotissement**

Le docteur Mihou ne souhaite plus acheter le terrain qui lui avait été réservé dans le lotissement. 4 lots sont donc en vente actuellement. La question se pose de faire de la publicité pour faciliter les ventes. Les élus acceptent sur le principe.

9- **Projet salle des fêtes**

Lors d'un précédent entretien, l'architecte a présenté une ébauche des travaux réalisables et matériaux utilisables sur la toiture de la salle des fêtes, compte tenu de la charpente existante. Les élus ont pu visualiser les esquisses réalisées par l'architecte.

10- **Travaux divers**

M. Dumas informe les élus que l'entreprise Créa bois interviendra pour l'aménagement de la salle des sociétés semaine 25 pour terminer au plus tard le jeudi 24 juin.

VOIRIE

11- **Parking Belle campagne**

Les membres du conseil municipal ont pu visualiser l'esquisse réalisée par le cabinet Atelier du Ginko.

Mme le Maire propose que la maîtrise d'œuvre de ce chantier soit réalisée par l'Atelier du Ginko

Le montant du devis de maîtrise d'œuvre est de 8000€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

12- **Voirie 2021 : retour appel d'offres**

M. Jeneste expose les résultats du marché public « voirie 2021 », suite à l'ouverture des plis le mardi 25 mai 2021, par la commission appel d'offres.

CLASSEMENT DES OFFRES

Critères	THIVENT Notes	EIFFAGE Notes	EUROVIA Notes
Prix HT	54 925.60 €	51 665.94 €	55 552.00 €
Prix des prestations / 20	18.74	20.00	18.50
Pondération 60 %	11.24	12.00	11.10
Valeur technique / 20 dont	19	20	19
Moyens humains, compétence et fonctions /5	5	5	5
Procédés et moyens techniques /5	5	5	5
Provenance des matériaux et listes des fournisseurs /5	4	5	4
Qualité, contrôle, hygiène et sécurité /5	5	5	5
Pondération 20 %	3.8	4	3.8
Délais d'exécution /20	20	20	20
Pondération 20 %	4	4	4
Note non pondérée	57.74	60.00	57.50
Note /20 pondérée	19.04	20.00	18.90
Classement final	2	1	3

Le conseil municipal valide l'offre retenue par la commission appel d'offres à savoir Eiffage.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

13- Cantine rentrée 2021 :

Mme Déplace informe les conseillers des tarifs actuels de la cantine :

50 € le forfait par mois sur 10 mois (4 repas par semaine)

25€ le demi forfait par mois sur 10 mois (2 repas par semaine)

5€ le repas unitaire

Mme Déplace précise que la dernière augmentation de tarif date de la rentrée 2018-2019. Il convient de réfléchir à une augmentation car le coût des denrées alimentaires augmente régulièrement et la restauratrice privilégie l'approvisionnement chez les producteurs locaux.

Mme le Maire propose 52€ le forfait 26€ le demi forfait à l'unanimité, occasionnel à 5.50€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

14- Personnel

Mme Charlier devra être remplacée à la rentrée 2021, durant son congé maternité.

15- Crise covid

Mme le Maire rappelle les différentes étapes de sortie de crise.

Location de salle en jauge de 35% jusqu'au 9/06, puis 65% jusqu'au 30/06 puis sans limite à compter du 1er juillet.

Mme le Maire informe les conseillers que la ville de Roanne lance un appel à bénévoles au Scarabée, pour assurer la continuité de la vaccination aux 39 autres communes de Roannais Agglomération.

16- Organisation des élections

Mme le Maire rappelle le déroulement des journées d'élections dans le respect des consignes covid et établit le planning de tenue des bureaux de vote. Les intervenants qui ne seront pas vaccinés devront fournir un test négatif de moins de 48h.

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil municipal se tiendra le 2 juillet 2021 à 20h.

Séance levée à 23h